



9 RUE DE VIENNE, CS 70012, 75379 PARIS CEDEX 08

Nom, prénom

Adresse de l'artiste-auteur

**Objet : IRCEC - Renouvellement des membres du Conseil d'administration du RAAP**

Madame/Monsieur

Votre régime de retraite complémentaire – le RAAP (Régime des artistes-auteurs professionnels) - est géré par les artistes-auteurs, pour les artistes-auteurs.

Le Conseil d'administration de ce régime sera renouvelé en décembre 2017.

Conformément aux dispositions des statuts applicables au régime, le RAAP est administré par un Conseil d'administration composé de **16 membres titulaires et 16 membres suppléants** répartis en cinq collèges.

Parmi ces collègues, trois font l'objet d'une élection et deux sont désignés par des sociétés d'auteurs.

Ainsi, les membres désignés par voie d'élection sont les suivants :

- Collège des **auteurs d'œuvres graphiques, plastiques et photographiques** : 8 titulaires et 8 suppléants ;
- Collège des **écrivains et traducteurs littéraires** : 2 titulaires et 2 suppléants ;
- Collège des **prestataires** : 2 titulaires et 2 suppléants.

**Votre collègue est le suivant : collègue des** < ..... >

Si vous souhaitez présenter votre candidature au Conseil d'administration du RAAP afin de représenter soit le collège des auteurs d'œuvres graphiques, plastiques et photographiques, soit celui des écrivains et traducteurs littéraires, vous devez remplir les conditions suivantes :

- Vous devez avoir été affilié et avoir cotisé au RAAP au titre de l'année 2016 ;
- Vous devez avoir réglé toutes les cotisations exigibles à la date du 31 décembre 2016 ;
- Vous devez justifier du paiement d'au moins cinq cotisations annuelles au RAAP au cours de votre carrière.



9 RUE DE VIENNE, CS 70012, 75379 PARIS CEDEX 08

Si vous souhaitez présenter votre candidature au Conseil d'administration du RAAP afin de représenter le collège des prestataires (toutes professions confondues), vous devez bénéficier d'une pension de retraite complémentaire servie par le RAAP au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Vous ne pouvez présenter votre candidature que pour un seul des trois collèges indiqués ci-dessus.

Les déclarations de candidatures doivent être adressées **par lettre recommandée avec avis de réception**, postée au plus tard **le 12 octobre 2017 à minuit**, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

IRCEC  
A l'attention du Président du Conseil d'administration du RAAP  
Secrétariat du RAAP - Service « élections »  
9, rue de Vienne - CS 70012  
75379 PARIS cedex 08

Les déclarations doivent comporter en caractères lisibles les informations suivantes : **civilité, nom, prénom(s), pseudonyme, date de naissance, adresse, qualification professionnelle, date d'entrée dans la profession relevant de l'IRCEC - RAAP.**

Elles doivent être accompagnées d'un **extrait du casier judiciaire** (bulletin n°3) daté de moins de six mois que vous pouvez obtenir gratuitement en ligne ([www.cjn.justice.gouv.fr](http://www.cjn.justice.gouv.fr)) ou par demande écrite adressée au Service des Casiers Judiciaire National - 44317 NANTES CEDEX 3.

Pour tout renseignement complémentaire ou si vous souhaitez demander une attestation d'éligibilité, vous pouvez contacter l'IRCEC par mail à l'adresse suivante : [election.raap@ircec.fr](mailto:election.raap@ircec.fr)

De même, nous vous invitons à consulter le calendrier des opérations en consultant nos actualités sur le site [www.ircec.fr](http://www.ircec.fr)

Enfin, si vous constatez une inexactitude portant sur votre collège d'appartenance, tel qu'indiqué sur ce courrier, vous pouvez solliciter un changement de collège en adressant un courrier motivé par lettre recommandée avec avis de réception, **postée au plus tard le 28 septembre 2017**, à la Commission électorale de l'IRCEC (IRCEC - Commission électorale - 9 rue de Vienne - CS 70012 - 75379 PARIS cedex 08).

Je vous prie d'agréer, *Madame/Monsieur*, l'expression de ma considération distinguée.

**Angela ALVES**

**Directrice de l'IRCEC**